COMPTE-RENDU

Réunion de la CLÉ n°4 « Rivières et Plaines »
2 octobre 2026 – 18h30 – Heuilley-sur-Saône

La séance a été présidée par Pascal Grappin, Président du SICECO Territoire d'Énergie Côte-d'Or et Hugues Antoine, Président de la CLÉ, qui remercient pour leur présence, les Maires et les Délégués. L'introduction est laissée à Mme Moussard, Maire de Heuilley-sur-Saône.

Liste des participants :

SICECO	Entreprises	Concessionaires, Opérateurs
Pascaline Fisch Thomas Irlinger	BFC Citéos : Jean-Michel Ledeuil, Michael Grand Eiffage : Stéphane Merle Omexom-Gasquet : Toni Ferrentino, Laurence Deschamps, Pierre Yves Bey, SCUB: Guillaume Niedzwiecki	ENEDIS : Audrey Zamperetti GRDF : Mélanie Labranque et Éric Passetti Orange : Frédéric Martin et Mathieu Bianchi

ACTUALITÉS :

Le Président Pascal Grappin débute sa présentation en remerciant les élus et leurs équipes pour leur présence lors des réunions de secteurs organisées fin septembre permettant d'informer le plus grand nombre en ce début de mandat. Les représentants de la CLE aux différentes Commissions sont :

Collectivité	Prénom	Nom	Bureau	AGF	Réseaux	EEC	Énergie	CAO	CCSPL	CCP SICECO	CCP EPCI
BELLENEUVE	Michel	JEANDET			X					X	
BEZE	René	KREMER					X			X	
BINGES	Hugues	ANTOINE	X	X	X	X	X	X	X		
CHAMBEIRE	Serge	BERNARD									
CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE	Didier	PRUDENT									
CIREY-LES-PONTAILLER	Thierry	ROLLAND	X			X	X				
ETEVAUX	Jonathan	THIERRY									
JANCIGNY	Alain	GIARDINIERE			X						
MARANDEUIL	Florian	CHAMBRIER DONNADIEU							X		
MIREBEAU-SUR-BEZE	Bernard	HINSINGER				X					
SAINT-SAUVEUR	Daniel	RUARD									
TART	Denis	JOLIET									

Un point est fait sur les épisodes de canicule et sur les actions que le SICECO peut porter auprès des communes pour participer aux travaux d'amélioration des bâtiments et l'acquisition d'équipement de rafraichissement des écoles. EDF a également mis en place des dispositifs d'aide dès l'été 2026.

Pour toutes questions relatives à l'énergie ou aux besoins de travaux sur les réseaux, contacter le SICECO, notamment pour vos projets dans les domaines de l'urbanisme, bâti à rénover, bâtiment neuf, achat d'énergie, remplacement de chaudière, voirie et réseaux, énergies renouvelables, photovoltaïque, etc.

ÉLECTION

Le Président de CLE informe les délégués que, lors de la séance d'installation de la CLE 4 Rivières et Plaines le 30 avril, après les élections municipales, le nombre de postes de délégués titulaires au Comité à pourvoir était de 12.

Après l'élection du Président et du Vice-Président de la CLE, seuls 9 délégués titulaires des communes ont fait acte de candidature ; il manquait 1 candidat.

Il convient de désigner un nouveau délégué titulaire au Comité du SICECO.

ÉLECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU COMITE SYNDICAL

Le Président de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite les délégués à procéder à l'élection.

Il rappelle que seul un délégué communal titulaire peut être candidat pour être délégué au Comité syndical (même suppléant) et que les maires ici présents, qui ne sont pas délégués, ne peuvent prendre part au vote.

Fait acte de candidature :

- ✓ Monsieur Daniel RUARD représentant la commune de SAINT-SAUVEUR

Le Président fait procéder à l'élection du délégué par l'assistance.

Monsieur Daniel RUARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé **délégué titulaire** au Comité du SICECO.

I. CONCESSIONS

❖ Présentation ENEDIS :

En introduction, le SICECO rappelle que le réseau de distribution appartient aux communes et le cadre général d'intervention du concessionnaire ENEDIS avec une régulation nationale et des éléments locaux avec tout particulièrement les échéances du contrat en cours jusqu'à fin 2028.

ENEDIS fait une présentation des différents pôles du réseau d'électricité et les rôles principaux d'ENEDIS dans la distribution d'électricité. Le territoire du SICECO compte 19 postes-sources. ENEDIS indique que le réseau s'est complexifié avec l'arrivée des producteurs et la nécessité de pouvoir accueillir ces nouvelles sources d'énergie.

Un point spécifique est fait sur la nécessité de l'élagage qui représente 35% du temps de coupure annuel. Les particuliers reçoivent directement un courrier leur indiquant le besoin d'élagage, la commune reçoit une copie de ce courrier.

Pour rappel, le numéro d'**urgence ENEDIS** est le : **0 811 01 02 12**

M Grappin indique qu'au niveau du SICECO, le critère B n'a jamais été aussi bas : les réseaux sont plus sensibles aux aléas climatiques, il est nécessaire d'adapter les réseaux, l'élagage en fait partie.

❖ Présentation GRDF :

En introduction, le SICECO rappelle que les réseaux de distributions appartiennent aux communes et le cadre général d'intervention du concessionnaire GRDF avec une régulation nationale et des éléments locaux avec tout particulièrement les échéances du contrat en cours en 2027.

GRDF présente en 1er lieux l'organisation du réseau gaz de la production à la consommation et présente les missions de GRDF sur ce réseau de distribution. 40% du besoin de chaleur est pourvu par le gaz. Le réseau étant souterrain, il a été sectorisé, ce qui permet de le sécuriser facilement en cas de nécessité.

Un point est fait sur le biométhane, qui fait partie des objectifs de la Région dans le passage aux énergies vertes et à la décarbonation des énergies.

Pour rappel, le numéro d'**urgence GRDF** est le : **0 800 47 33 33**

II. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Interlocuteur technique : Thomas Irlinger : tirlinger@siceco.fr – 06.73.77.92.19

A. Travaux sur le réseau électrique

❖ Extensions du réseau électrique : voir tableau

Il est rappelé que dans le cas des extensions, les pétitionnaires sont invités à se manifester au plus tôt car les délais de raccordement peuvent être de plusieurs semaines ou mois et qu'ils nécessitent parfois des travaux complémentaires de renforcement augmentant les délais également.

Dans tous les cas, le point d'entrée est le service Raccordement d'ENEDIS.

❖ Enfouissements et renforcements de réseau : voir tableaux

LE SICECO travaille sur le renforcement des câbles et des transformateurs dans les communes rurales ; ces travaux sont traités par ENEDIS dans les communes urbaines. Le SICECO indique que les communes peuvent solliciter le SICECO si elles souhaitent voir leur dossier présenté en Commission pour être programmé sur les prochaines années.

B. Travaux d'Eclairage Public

❖ Maintenance et actualité

Un rappel est fait sur le début de la tournée annuelle de la maintenance, et qu'il n'y a plus qu'une seule tournée annuelle. Il est rappelé aux communes de déclarer leurs pannes sur le SIG du SICECO.

Le SICECO informe les élus que certaines technologies d'ampoule (lampes à décharge au sodium de couleur orange) ne seront plus disponibles début 2027 à la suite de décisions européennes. Les solutions de remplacement sont présentées : changement de source (ampoule Led mais seulement sur les luminaires récents), rétrofit (démontage du luminaire et pose d'un équipement Led), rénovation complète (changement total du luminaire pour un coût total d'environ 500€ HT), etc.

Pour les éclairages des terrains de sport, il est précisé qu'il n'est pas possible de remplacer les ampoules par des lampes Led : une solution de relamping fin 2026 peut être organisée tant que les ampoules sont encore commerciales et repousser d'environ 4 ans le passage en Led.

La doctrine du SICECO est rappelée ainsi que les zonages pour la réalisation des travaux.

Les communes sont invitées à déclarer leurs pannes sur le SIG du SICECO : sig.siceco.fr

❖ Travaux en cours et programmation

Les programmes de travaux (en attente de validation, en cours, etc.) sont présentés. Les communes sont invitées à valider les dossiers en attente.

III. ENERGIE

A. Suivi énergétique des bâtiments

Interlocuteurs techniques SICECO par EPCI :

- *Guillaume Callet, Econome de flux, gcallet@siceco.fr -06.86.07.00.14 pour Norges et Tille*
- *Arnaud Riffel, Econome de flux, ariffel@siceco.fr -07.86.22.03.97 pour Mirebellois et Fontenois*

Les Economes de Flux ont pour rôle d'accompagner les collectivités dans le suivi de leurs consommations énergétiques et dans leurs projets de rénovation des bâtiments publics.

❖ Accompagnement pour les études

Le SICECO propose aux collectivités deux types d'études énergétiques pour les bâtiments communaux et communautaires :

- **Des audits énergétiques**, dont le montant HT est pris en charge à 70% par le SICECO. Ceux-ci comprennent un état des lieux du bâti et des systèmes techniques, un bilan énergétique du bâtiment à l'état existant, ainsi que des préconisations travaux chiffrées à mettre en œuvre.

- **Des analyses d'opportunité pour le remplacement de chaudières fioul ou propane** par des PAC air/eau ou des chaudières bois, dont le montant HT est pris en charge à 70% par le SICECO.

❖ Accompagnement pour les travaux : Appels à Projet « Rénovation Performante »

Le SICECO propose un accompagnement technique et financier pour la réalisation de travaux énergétiques. Deux appels à projets sont actuellement ouverts :

- **L'AAP Rénovation Energétique Performante des bâtiments communaux et communautaires** : taux de subvention de 50% du montant HT de la dépense éligible, dans un plafond variant entre 15 000 et 55 000 € suivant les travaux réalisés. Les dossiers sont examinés lors des Commissions Energie (deux par an : une en avril et une en novembre) puis validés en Réunion de Bureau. La prochaine Commission Energie aura lieu le 05/11/2026. Pour candidater, un courrier de candidature doit être adressé à l'Econome de Flux du secteur avant toute signature de devis ou notification de marchés. Des critères techniques, définis dans le règlement d'attribution, sont à respecter pour être éligible.
- **L'AAP Rénovation Energétique Performante des SIVOS ou SIVOM à vocation scolaire et périscolaire** : mêmes conditions que pour l'AAP des bâtiments communaux et communautaires

B. Achat d'énergie

Interlocuteur technique : Christelle Gautheron : achats-energie@siceco.fr - 07.85.82.94.84 - 03.80.50.85.02

❖ Informations générales sur l'évolution des prix des énergies

Le SICECO fait le point sur les marchés d'Électricité et de Gaz en cours pour les membres du groupement régional d'achats d'énergies, ainsi que sur l'évolution des prix pour les années 2027 et 2028.

❖ Nouvelle campagne d'adhésion et de confirmation d'engagement

Les communes sont invitées à se positionner rapidement pour leur confirmation d'engagement pour les futurs marchés d'Électricité 2029-2032 (date butoir à fin novembre).

Hugues Antoine, Président de la CLE précise l'importance pour les membres du Groupement de commencer au plus vite la démarche de confirmation d'engagement afin de permettre au SICECO de valider les dossiers au fur et à mesure vu le nombre important d'adhérents (645 en Côte-d'Or).

❖ Futur marché de gaz 2028-2030

Les marchés de Gaz actuels se clôturent fin 2027. Les consultations des fournisseurs pour les futurs marchés de gaz 2028-2030 sont en cours, les vérifications des périmètres se tiendront dernier semestre 2027.

C. Energies renouvelables

❖ Photovoltaïque en toiture

Interlocuteurs techniques :

Florian Blanchot, chargé de projet photovoltaïque, fblanchot@siceco.fr - 06.88.12.31.98

Léo Foster, chargé de projet énergies renouvelables, lfoster@siceco.fr - 06.77.39.16.82

Le SICECO rappelle qu'il accompagne les collectivités dans leur projet, qu'elles soient obligées ou non (obligations liées à la loi APER, relative notamment à la surface des parkings et des bâtiments) et quel que soit le type de revalorisation souhaité (vente totale, autoconsommation individuelle – collective).

L'accompagnement du syndicat se résume en plusieurs phases distinctes :

1) Note d'opportunité (gratuite), qui a pour but de donner les éléments techniques et financiers à la collectivité ;

2) Marchés publics dédiés aux études de faisabilité et de structure/sol (financement à hauteur de 50 % de l'étude du syndicat) ;

3) Phase travaux, plusieurs solutions s'offrent à la collectivité : porter le projet seule / déléguer la maîtrise d'ouvrage au syndicat (marché public dédié permettant de mutualiser les projets et donc de tirer les prix vers le bas). Dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'installation photovoltaïque, le Syndicat, prendra un équivalent de 3% de l'enveloppe travaux pour la rémunération des heures passées.

La commune de Cheuge demande qui prend contact avec l'ABF dans le cas d'un projet situé en secteur classé avec délégation de la maîtrise d'ouvrage au SICECO. Le bâtiment ou la parcelle est de la propriété de la commune, il est donc préférable que ce soit elle qui prenne contact avec l'ABF. Le SICECO peut l'assister afin de définir un projet qui réponde aux attentes de l'ABF. Il est rappelé l'importance de discuter avec l'ABF en amont du projet avant le dépôt de la Déclaration Préalable ou du Permis de Construire.

Un point est fait sur l'accompagnement de Collectifs Citoyens pour le développement d'énergies renouvelables, accompagné par BER.

IV. MOBILITE

A. Compétence IRVE

Interlocuteur technique : Thomas Irlinger, Technicien, tirlinger@siceco.fr – 06.73.77.92.19

Le SICECO indique que l'organisation actuelle sera revue d'ici la fin d'année en lien avec l'électrification massive annoncée par le gouvernement, les résultats de l'étude mobilité conduite en 2025-2026 et l'état des initiatives publiques et privées.

B. Développement du BioGNV

Interlocuteur technique : Thibaud Dubocage, Chargé de planification énergétique territorial, tdubocage@siceco.fr – 06.31.82.60.80

Le SICECO rappelle la nécessité d'un mix énergétique, y compris dans la mobilité et soutient diverses demandes en faveur de la mobilité Gaz qui est la moins onéreuse à l'achat et à l'usage.

V. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Interlocuteur technique : David Antoniama, Technicien Communications électroniques dantoniama@siceco.fr – 07.86.94.61.15

Le SICECO indique être un intermédiaire entre les communes et les opérateurs, et accompagne les communes sur les travaux de d'installation des fourreaux et chambres de tirage ou pour la gestion de ces infrastructures déjà existantes via le transfert de la compétence 6.4.

Orange présente différentes informations relatives à la fermeture et à la dépose du cuivre en lien avec la fin du déploiement de la fibre. Il est indiqué que le réseau fibre est par exemple 4 fois moins consommateur d'énergie que le réseau cuivre. Les communes ont la possibilité de demande à Orange la liste des lignes actives afin de pouvoir accompagner au mieux leurs administrés dans le passage à la fibre.

M Grappin alerte sur la vigilance que doivent avoir les communes sur la prise en charge et l'accompagnement des personnes plus vulnérables (personnes âgées, systèmes téléalarme, …) dans le cadre de la fin du cuivre et du passage à la fibre.

Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse contact@siceco.fr ou par l'intermédiaire du Président de CLÉ.

L'ensemble des informations relatives au SICECO est disponible sur siceco.fr et sur l'espace adhérent.

Le Président invite dès maintenant les élus au Salon des Maires les 10 et 11 décembre prochain. L'ordre du jour étant épuisé, le Président et le Président de CLÉ remercient les personnes présentes et lèvent la séance.

Établi le 5 octobre 2026

Le Président de la CLÉ,
Hugues Antoine

